

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVVIN

COMMUNE DE
VERMELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par délibération du conseil municipal du 12 avril 2024

Vu le Code de la Commande Publique

Considérant qu'il convient d'assurer la vérification générale périodique des deux supports de rouleaux de revêtement de sols du COSEC.

DEC2025_41

Objet : Contrat de vérification périodique des deux supports de rouleaux de revêtement de sol du COSEC

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société APAVE à Saint Laurent Blangy un contrat de vérification périodique de 2 supports de rouleaux de revêtement de sol au COSEC.

ARTICLE 2 : Le montant annuel du contrat s'élève à 280.00 € HT et la durée du contrat est de 1 an.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 21 novembre 2025
Le Maire,
A DE CARRION